

ABONNEMENT.

SOMME :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 83 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS-DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

On doit refuser la publication des insertions reçues et non payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Février 1880.

Bulletin politique.

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Nous avons déjà signalé le discours pacifique de l'empereur d'Allemagne à l'ouverture du Parlement, mais il nous semble bon d'y revenir.

Nous ne voulons pas douter que le vieil Empereur soit sincère dans ses déclarations. Plein de jours et couvert de gloire, ayant rétabli en Europe l'empire d'Allemagne sous le sceptre des Hohenzollern, il devrait en effet désirer finir paisiblement son règne. La quiétude et le recueillement sont naturels à son âge, nous avons donc foi en sa parole.

Seulement, dit l'Union, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer la contradiction qui existe entre ses paroles et les actes de son gouvernement, entre le langage officiel du trône et les procédés du prince de Bismark.

En proposant le budget biennal, qui diminue le contrôle du Parlement, et l'augmentation de l'armée allemande, l'Empereur, malgré ses intentions pacifiques et son bon vouloir apparent, n'inspire-t-il pas des inquiétudes ?

Le passage qui a trait à l'organisation militaire de l'Allemagne témoigne, quoi qu'on en dise, une certaine crainte de complications, d'autant que l'empereur Guillaume insiste tout particulièrement sur la nécessité des mesures proposées :

« Les gouvernements confédérés, considérant les sacrifices que le peuple allemand fait déjà pour assurer son indépendance, ne se décident qu'à contre cœur à rendre ces sacrifices encore plus grands ; mais je suis certain que toute la nation allemande et ses représentants verront aussi clairement que les gouverne-

ments confédérés qu'il faut protéger les biens les plus chers de la nation contre tout danger pouvant venir de l'extérieur, et demanderont avec la même énergie que des mesures soient prises dans ce sens. »

Nous ne voyons pas en quoi « l'indépendance » de l'Allemagne peut être menacée, et nous doutons même que l'empereur Guillaume le croie lui-même. Nous avons beau chercher, nous ne voyons pas davantage quel « danger peut venir de l'extérieur » pour mettre en question la sécurité de l'empire.

Ce n'est certes pas la Russie qui suscitera une querelle à l'Allemagne : elle a assez à faire pour dompter chez elle le nihilisme et pour réparer, dans ses finances et son matériel de guerre, les pertes de sa dernière campagne. Pour parler franc, elle se sent plus menacée par l'Allemagne alliée à l'Autriche-Hongrie qu'elle ne menace elle-même ces deux puissances.

C'est encore moins de la France que « peut venir ce danger ». La France n'arme pas, elle n'est occupée depuis neuf ans qu'à se refaire de ses désastres de 1870, qui ont porté un coup funeste à son organisation militaire. Elle ne veut que la paix, dont elle a un impérieux besoin, et son gouvernement radical pense sur ce point absolument comme pensaient jadis M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon. Du reste, l'administration de la guerre confiée au général Farre, qui désorganise tout, est plus faite pour inspirer à l'étranger la pitié que l'inquiétude.

Ces belles phrases sur « l'indépendance » de l'Empire et sur « les dangers venant de l'extérieur » qui peuvent la menacer ne se comprennent nullement. L'Empereur a parlé ainsi sans doute pour obtenir le vote du Reichstag ; mais, en somme, nul n'ajoutera foi à l'étranger à ces prétendus périls qui inquiètent la sécurité de l'empire allemand, parce que ces périls sont imaginaires, et qu'aucune puissance ne songe à attaquer l'Allemagne.

Nous disions plus haut que le langage pacifique du souverain était en contradiction avec les actes de son gouvernement ; il

l'est plus encore avec le langage de la presse officieuse.

Nous avons publié avant-hier, sans le faire suivre d'aucune réflexion, un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord qui accuse les partis monarchiques en France d'être « belliqueux », et qui « admet pour certain qu'aussitôt que ces partis arriveraient au pouvoir, ils précipiteraient la France dans une guerre ».

Il est difficile de travestir plus odieusement la vérité, pour ne pas nous servir d'un langage plus dur.

D'abord, les partis monarchiques ne sont pas au pouvoir, et sont loin d'y arriver ; par conséquent ils devraient être, ce nous semble, hors de cause.

De plus, les accuser de rêver la guerre, c'est un mensonge, comme le démontrent les faits. Est-ce que l'Assemblée monarchique de 1871 a pensé un seul instant à des entreprises belliqueuses ? Est-ce que le maréchal de Mac-Mahon, succédant à M. Thiers, n'a pas suivi la même politique extérieure qui était absolument pacifique ? Est-ce qu'à cette heure encore il est un seul homme d'Etat qui pense à cette chimère insensée d'une guerre ?

Nous en avons eu une désastreuse en 1870, par la faute de l'Empire napoléonien, stupidement continuée par les républicains du 4 Septembre : nous en avons assez pour longtemps.

Quant à la presse conservatrice, l'accusation de la Gazette de l'Allemagne du Nord est encore plus contraire à la vérité.

La presse conservatrice n'a cessé depuis neuf ans, dans toutes les questions extérieures, de recommander au gouvernement la réserve et la prudence la plus absolue. N'avons-nous pas cent fois adjuré M. Waddington, au moment du Congrès de Berlin, de ne s'engager ni dans la question d'Orient, ni dans la question de Grèce, ni dans aucune discussion diplomatique pouvant amener un conflit ou une action de la France à l'extérieur ? Cela, nous l'avons dit toujours, en toute occasion, et nous le disons encore aujourd'hui à M. de Freycinet. Nous mettons

au défi la presse allemande de trouver autre chose dans les articles de politique étrangère de la presse conservatrice.

Certes, nous voudrions croire aux déclarations pacifiques de l'empereur d'Allemagne ; nous le désirons même ardemment, tant est grand notre besoin de paix générale. Mais comment ne pas garder encore certaines inquiétudes quand nous entendons l'étrange et mensonger langage de la presse berlinoise, et quand nous voyons, malgré les assurances pacifiques de l'Empereur, le gouvernement de M. de Bismark préparer en toute hâte des armements aussi gigantesques, que nul motif ne justifie ?

Encore une fois, pour inspirer confiance, il ne faut pas mettre ses actes en complet désaccord avec son langage.

Chronique générale.

L'Officiel vient de publier un nouveau mouvement administratif qui comprend 39 nominations ou mutations dans le personnel des sous-préfectures et des conseils de préfecture. Il est motivé par le décès d'un titulaire, une mise à la retraite, deux mises en disponibilité, quatre démissions, deux appels à d'autres fonctions et une révocation pure et simple.

L'épuration devient une vraie toile de Pénélope ; c'est tous les jours à recommencer.

Le ministère a présenté une proposition tendant à imposer au Trésor une dépense de 40,000 fr. pour les frais d'enterrement de M. Crémieux.

La proposition a été votée d'urgence par les deux Chambres.

Nous ne voulons rien dire d'offensant pour un mort, mais il nous sera permis de protester contre ces témoignages d'admiration républicaine qui sont mis à la charge des contribuables.

10

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Avec quelle angoisse, poursuivant ses pénibles pensées, il interrompait parfois la lecture de son journal et répétait d'une voix creuse, altérée par la peur :

— Ils vont brûler mes livres !...

Cet homme, qui avait bravement servi dans l'armée française jusqu'en 1830, ne comprenait pas la peur de la mort, mais il ne pouvait songer sans frémir que le fruit de tant de recherches, que l'objet de sa passion favorite pourrait être dispersé, anéanti en un seul jour.

On craignait sérieusement pour la santé du vieillard, et tous les soucis de la famille durent être portés sur M. de Rochebrune, dont le moral s'affaiblissait d'une manière très-sensible.

IX

Cependant le jeune volontaire avait pu rejoindre quelques-uns de ses amis, engagés dans un corps franc, et revenus sous Paris au moment de l'investissement.

La première affaire à laquelle il assista fut assez vive.

On était au 8 octobre 1870.

Rejetés par le blocus en dehors de la capitale, les francs-tireurs s'étaient heurtés à une avant-garde ennemie à Ablis.

Malgré cette imprudence, les Français firent aux uhlands soixante-neuf prisonniers.

Dès le premier jour de l'action, le capitaine périt dans la mêlée ; la fureur des survivants ne fit qu'augmenter.

Bien que l'ennemi fût très-éprouvé, comme, selon sa tactique habituelle, il était dix fois supérieur en nombre, nos soldats furent obligés de lui abandonner le terrain.

Pour rendre hommage sans doute à la valeur de cette poignée de braves, les Allemands s'empressèrent d'illuminer.

— Que signifie cette colonne de fumée qui s'élève au-dessus de la ville ? demandait à quelque distance un jeune volontaire à son vieux sergent.

— Ça, mon ami, ça t'étonne ? On voit que tu n'as pas encore fait connaissance avec les casques à pointes ; car, si tu les connaissais, cela ne te surprendrait plus.

C'est Ablis qui brûle.

Les Prussiens avaient mis le feu au village.

On battit en retraite sur la Loire, puis l'envahissement s'étendant comme une tache d'huile sur la

carte de France, il fallut se replier encore.

La dernière lettre de Paul à sa famille était datée du 10 octobre, le lendemain même de l'affaire d'Ablis. Depuis lors, aucune nouvelle n'était parvenue à l'hôtel de la rue Banner.

Il y avait plus de vingt jours que l'ennemi occupait Orléans.

On savait seulement que le corps franc auquel appartenait Paul avait dû, le 18 octobre, donner vigoureusement dans l'héroïque combat de Châteaudun, ville où il se trouvait depuis le 12 au soir.

Mais ce simple renseignement n'était pas propre à calmer les inquiétudes de la famille de Rochebrune, car les pertes de l'armée avaient été considérables et la liste des morts était longue.

Malgré les soins qu'ils prenaient pour empêcher toute communication avec l'extérieur, les Allemands ne poussaient pas, bien au contraire, la tyrannie jusqu'à interdire les lettres et les journaux, surtout quand ces journaux avaient quelque mauvaise dépêche à répandre.

C'est grâce à cette prétendue complaisance que les Rochebrune purent lire les feuilles publiques, cherchant à suppléer par cette lecture au manque de nouvelles personnelles de Paul.

Il serait superflu d'ajouter que le récit des derniers engagements, de la prise de Châteaudun notamment, attirait tout spécialement leur attention.

Il leur restait malheureusement fort peu d'espoir.

Sans oser l'avouer, chaque membre de la famille redoutait le moment où viendrait la certitude d'un malheur qu'on n'osait pas encore envisager.

On sait à quel degré d'exagération peut se livrer, en pareilles circonstances, l'imagination d'une jeune fille aimante ; d'un père, d'une mère surtout !

Pour eux tout est possible, tout est à craindre. Le moindre soupçon de danger devient une assurance de catastrophes, et puis, par une loi fatale, quand le cœur est trop gonflé, quand les apparences sont hostiles aux désirs et aux vœux, il suffit qu'une petite lueur imperceptible se devine pour que les désespérés veuillent trouver encore un espoir là où il ne peut y avoir qu'un doute effrayant.

Les Rochebrune étaient depuis longtemps déjà dans cette situation poignante, quand le comte aperçut un soir dans le Journal du Loiret une Liste des blessés de Châteaudun. Avec quelle fiévreuse attention ne la parcourut-il pas !

Aucun nom ne lui était connu.

Au-dessous venait la Liste des morts.

Le comte tremblait de tous ses membres en la lisant.

Enfin, et comme il se mettait à respirer, à reprendre confiance, une troisième liste attira ses regards.

DISPARUS :

« 1° Paul de Rochebrune... »

Par décrets du 12 février, rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur et des cultes :

M^r Hazley, évêque de Beauvais, est nommé à l'archevêché d'Avignon, en remplacement de M^r Dubreil, décédé.

M. l'abbé Dannel, archiprêtre doyen de Saint-André à Lille, est nommé à l'évêché de Beauvais, en remplacement de M^r Hazley, appelé à l'archevêché d'Avignon.

M. l'abbé Gillard, vicaire général d'Alger, est nommé à l'évêché de Constantine, en remplacement de M^r Duserre, nommé coadjuteur avec future succession de M^r l'archevêque d'Alger.

On lit dans le *Limousin et Quercy* :

« Un fait odieux vient de se passer dans la commune de Salon-la-Tour. L'adjoint, remplaçant le maire absent, a dénoncé à M. le préfet M. le curé de la paroisse comme n'ayant pas fait dans son église les prières prescrites pour la rentrée des Chambres. Il est bon d'ajouter que ledit adjoint est un esprit fort qui ne va jamais à la messe et qui, par conséquent, n'assistait pas aux prières ; mais les membres du conseil municipal s'y étaient rendus. Ceux-ci ont donné à M. le curé l'attestation en forme que les prières avaient été dites. M. le curé se présenta à la mairie le dimanche 25 janvier, pour démontrer, preuves en mains, à son dénonciateur, que sa dénonciation était fautive et calomnieuse. L'adjoint, sans vouloir l'entendre, est tombé sur lui à coups de poing et lui a donné des soufflets, et il l'aurait précipité au bas des escaliers si les témoins, indignés, n'étaient intervenus pour tirer de ses mains le curé ensanglanté.

« Voilà où nous en sommes en l'an de grâce 1880, avec ce déluge d'idées révolutionnaires et impies qui, de la théorie, passent à la pratique. Nous savons que M. le maire de la commune, informé de ces faits, a réclamé la suspension immédiate de son adjoint, en attendant sa révocation ; mais l'obtiendra-t-il ? Cet agent diffamateur et odieusement violent, en s'adressant à un prêtre, n'aura-t-il pas bien mérité, au contraire, aux yeux de nos gouvernants ? On n'oserait le croire, et pourtant on peut se le demander ! Enfin la justice n'a-t-elle pas ici un rôle de moralité et de protection à remplir ? On l'attend. »

LES DIAMANTS DE LA COURONNE.

M. Benjamin Raspail a fait une sage et patriotique proposition, tendant à l'aliénation des diamants de la couronne. Cette proposition a été prise en considération par la Chambre, qui aura bientôt à la discuter au fond.

La *République française*, s'occupant de la question, ne blâme pas le projet. Mais elle fait des réserves : elle examine, elle distingue entre les bijoux qui ont une simple valeur de bijouterie et ceux qui, au contraire, ont une « valeur historique. » Elle demande la conservation de certains diamants, tel que

L'intelligence du vieillard, déjà si fortement ébranlée, ne put supporter cette nouvelle secousse. On eut à craindre un transport au cerveau.

La nuit suivante fut horrible et la vie de l'infortuné père courut de réels dangers.

Alice et M^me de Rochebrune, malgré le coup terrible qui les avait frappées, semblaient mieux se raidir contre les effets de la douleur. Avec l'aide de la bonne Marton, elles veillèrent au chevet du malade.

Quelques jours plus tard, le 7 novembre au matin, le vieillard, plongé dans un demi-sommeil, se trouvait plus calme.

La servante était allée faire quelques courses chez les fournisseurs, et, pour la première fois, la comtesse avait été prier dans son église paroissiale.

— Mon Dieu ! disait la pauvre femme, accordez-moi le courage que vous avez donné au saint homme Job. Faites, s'il le faut, que je puisse vous bénir de m'avoir frappée. Mais j'ai foi en vous, mon Dieu ! j'ai foi surtout en votre bonté. Laissez-moi donc encore un peu d'espoir... Et vous, Marie, vous qui avez éprouvé toutes les joies et toutes les angoisses maternelles, ah ! oui, n'est-ce pas, quelque chose me dit que vous avez écouté mes prières et que vous priez pour mon fils...

Pendant qu'elle agenouillée sur les dalles la pauvre mère donnait un libre cours à ses larmes si long-

le Régent, « d'abord parce que leur valeur » énorme ne permettrait pas de les vendre » à des conditions avantageuses, ensuite » parce qu'ils sont pour la France de véritables souvenirs de famille. »

Cette attitude de la *République française* lui vaut une forte semonce du *Petit Parisien* :

« Nous nous sommes frotté les yeux, dit-il, en nous demandant si nous avions bien lu. Le moniteur du Palais-Bourbon nous a habitués à bien des surprises, mais jamais encore à d'aussi fortes que celle-là. Ou cette rhétorique n'est qu'une banalité à la Prudhomme, ce que nous refusons de croire ; ou, si elle signifie quelque chose, c'est qu'il importe de perpétuer les souvenirs de la royauté.

« Loissons de côté, si vous le voulez bien, la question d'argent. Je ne sais trop quelle peut être la valeur vraie du Régent ; mais, le jour où l'on mettrait en vente ce géant de la joaillerie, il est bien certain qu'on en tirerait encore une somme assez ronde. Quelle que soit cette somme, le pays y gagnera, surtout si nous avons le bon esprit de l'appliquer à quelque chose d'utile. Le Régent valût-il cent millions, à quoi ces cent millions nous servent-ils ? A rien. Le vendrait-on cent mille francs seulement, il y aurait de quoi doter largement une école de plus. »

Avec ce beau raisonnement, on devrait aussi vendre toutes les œuvres d'art qui dorment dans nos musées.

Aussi M. Lockroy, du *Rappel*, jaloux des lauriers de M. Raspail, propose-t-il d'élargir le comptoir de vente. Vendons, dit-il, tous ces domaines de l'Etat qui ne rapportent rien à l'Etat, et sur lesquels le clergé a mis la main ; vendons les cathédrales, les églises, les maisons qui servent à remiser les objets religieux, les casernes qui servent de petits séminaires, les maisons qui abritent les congrégations autorisées ou non autorisées, etc.

Vendons, c'est le mot du jour ! Mais tout ce que nous voulons vendre nous appartient-il bien ? Ces joyaux de la couronne n'ont-ils pas été légués pour la plupart, à la France, par les épouses de nos rois, qui apportaient aussi et laissaient à cette France, pour prix de leur adoption, de belles et riches provinces ? Ces cathédrales, ces églises, ces « remises à objets religieux » n'ont-elles pas été en grande partie construites et ornées par la piété et la générosité des catholiques ? Ces maisons qui abritent les congrégations autorisées ou non autorisées, les séminaires, n'ont-ils pas été, pour la plupart, voués à cet usage par leurs anciens propriétaires qui ne les léguaient à la ville ou à l'Etat que sous la condition expresse qu'ils conserveraient l'affectation qu'ils leur avaient donnée ?

M. Lockroy et ses amis sont bien hommes à s'embarasser de pareilles fadaïses ! « La propriété, c'est le vol », a dit Proudhon. M. Lockroy est de l'avis de Proudhon... en ce qui concerne les autres, car le bruit court que le susdit M. Lockroy, ancien vaudevilliste devenu millionnaire par héritage, est rigide conservateur de ses propres deniers.

temps retenues, une scène inattendue se passait à l'hôtel de Rochebrune.

Un coup de sonnette avait retenti.

Alice ouvrit la porte sans défiance, et un uhlan pénétra dans la cour.

Subitement jetée face à face avec ce soldat aux vêtements de couleur lugubre, au nom plus sinistre encore, la jeune fille se sentit faiblir.

Mais interrogeant d'un regard hautain, et défiant cet homme enveloppé dans un large manteau noir souillé de boue, elle semblait lui dire :

— Vous vous trompez, il n'y a rien ici pour vous.

L'Allemand comprit :

— Je ne me trompe pas, mademoiselle, répondit-il dans un mauvais français, mon chef m'a envoyé à l'hôtel de Rochebrune : c'est ici.

— Que voulez-vous donc ?

— Voir M^me de Rochebrune...

Alice recula d'un pas : elle eut envie d'appeler au secours, mais elle se rappela qu'elle était seule à cette heure.

Puis, se ravissant, et de ce même geste de supériorité avec lequel elle avait répondu tout d'abord :

— Qu'attendez-vous d'elle, que pouvez-vous lui vouloir ?... Sortez ! sortez !

Cet effort l'avait exténuée, son énergie allait lui manquer.

Sans s'émouvoir davantage de ces paroles blessantes et de cet ordre orgueilleux, l'uhlan restait

Donc, que ce que nous voulons vendre soit à nous ou pas à nous, peu importe ! Vendons. On ne viendra pas réclamer. Les princes et les princesses qui ont contribué à former cet écriin et ces domaines de leurs biens privés, nous les avons payés en injures, en exil, en coups de couperet ou en coups de poignard.

Vendons ! La République a besoin d'argent !

Etranger.

PROCLAMATION NIHILISTE EN RUSSIE.

Le comité nihiliste vient d'affirmer une fois de plus son existence. Par ses soins, une nouvelle proclamation vient d'être affichée dans toutes les grandes villes de l'empire russe. Comme tous ceux qui l'ont précédé, ce manifeste sort d'une imprimerie clandestine, et il porte des emblèmes rouges. Il est signé : « Le comité pour la délivrance du peuple russe. »

En voici la conclusion :

« Nous ne nous adressons aujourd'hui à vous que pour vous fortifier dans la conviction que vous serez bientôt libres, pour vous inspirer de la persévérance et du courage, et vous assurer que l'heure approche où vous serez délivrés du joug. Pour le moment, nous ne pouvons vous en dire davantage. Soyons donc assurés que nous ne sommes pas isolés, comme l'est l'empire du czar, mais que nous avons de puissants alliés, prêts à combattre jusqu'à la mort pour notre cause. »

Il ne faut pas être sorcier pour deviner que ces puissants alliés sont représentés par les révolutionnaires cosmopolites. Nous ne savons si socialistes, descamisados, fédéraux, encouragent les nihilistes russes, mais nous doutons fort que ces manifestations donnent au czar la pensée de faire du libéralisme — autrement que dans la mesure du possible.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Comme nous l'avons dit, les Sauveteurs de la Seine ont quitté Saumur samedi ; les compagnies du 77^e de ligne sont retournées hier soir à Angers ; les artificiers du Ripault, ainsi que les élèves de l'Ecole de pyrotechnie de Bourges, ont regagné le lieu de leurs études ; ce matin encore, à 8 heures, une compagnie du 1^{er} régiment du génie est partie pour Versailles, par Angers et Le Mans. Les pontonniers eux-mêmes sont prêts et n'attendent que le signal du départ ; ceux de Rueil doivent partir ce soir, et ceux d'Angers dans quelques jours. Trente-quatre bateaux sont alignés sur leurs chariots depuis le quai de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à l'extrémité du quai Saint-Nicolas, à l'entrée de la Levée d'enceinte ; quarante autres sont rangés sur le quai de la Gare d'Orléans.

immobile à l'intérieur de la cour d'entrée.

— Si vous connaissiez le motif de ma visite, dit-il, vous [me] traiteriez, je crois, avec moins de dureté... Vous êtes M^me de Rochebrune ! C'est de votre frère, M. Paul de Rochebrune, que je suis chargé de vous entretenir.

— Mon frère... Mon frère ?... mais vous l'avez tué.

— Je n'en sais rien.

— Que savez-vous donc alors ?

— On m'a commandé de vous dire ceci.

Le uhlan déploya lentement une feuille de papier, sur laquelle il lut avec peine la phrase qu'il avait à dire :

« M. Paul de Rochebrune est à l'ambulance de Châteaudun. Voici un laissez-passer du général en chef qui vous permettra, mais à vous seule, mademoiselle, de l'aller voir. »

Ce disant, l'Allemand remit entre les mains de la jeune fille une feuille de papier scellée, et, laissant Alice à son étonnement et à son espoir, il remonta à cheval et disparut.

La comtesse rentra peu de temps après...

Il est impossible de peindre sa joie en entendant le récit invraisemblable d'Alice.

Sans le laisser-passer, aux armes du royaume de Prusse, elle eût cru à une hallucination, et la jeune fille n'eût pas été loin d'y croire aussi.

(A suivre.) JACQUES DE FONTENELLE.

Nous ne devons pas laisser s'éloigner ces diverses troupes, qui sont venues à notre secours, sans leur exprimer les sentiments de reconnaissance des populations de notre ville et de la Vallée.

Dans cette pénible circonstance, officiers et soldats ont fait preuve d'un courage, d'un dévouement, d'une abnégation dignes des plus grands éloges. Malgré la rigueur de la température, les souffrances qu'entraînent un casernement de passage, ces intrépides soldats se sont montrés, pendant un mois, d'une constance admirable, et leur élan semblait grandir avec le danger qui nous menaçait.

Notre pays tout entier conservera le souvenir de ces héroïques efforts, et l'autorité, il faut l'espérer, le perpétuera en le consignnant dans les archives et les documents qui serviront dans l'avenir aux annales de la ville et du pays saumurois.

Tentative d'assassinat.

Samedi soir, vers 9 heures 1/2, le sieur Brière, Aimé-Marie, âgé de 35 ans, conduisant la voiture des dépêches du Lude à Saumur, arrivé à 200 mètres du bois de la Lande, a reçu par derrière, dans l'épaule gauche, un coup de feu. L'arme était chargée de plomb fait vraisemblablement par l'assassin lui-même, car il n'est d'aucun numéro connu.

L'obscurité était complète, la route très-humide ; aussi la victime n'a ni vu ni entendu personne s'approcher de lui. Cependant, le coup a été tiré à bout portant ; la charge a traversé la capote, fait une ouverture d'un diamètre de 5 centimètres environ, déchiré le caban du courrier et traversé tous ses autres effets faisant une large contusion sur l'omoplate gauche.

Le sieur Brière ramenait avec lui un voyageur qui n'a rien vu également ; celui-ci a pris les guides et a ramené le blessé à Saumur.

En arrivant en ville, M. le commissaire de police, informé, a ouvert une enquête ; la gendarmerie s'est également transportée sur les lieux du crime.

Dès hier matin, le parquet de Saumur s'est rendu au bois de la Lande et a commencé une instruction. Il y a tout lieu de croire que le coupable ne restera pas longtemps inconnu.

UN TRAIT D'UNION HISTORIQUE.

La montée du Château. — La rue de la Fidélité. (Voir *Echo* du 3 décembre 1879.)

En l'année 1626, lassée des dégâts que causaient périodiquement au bourg de Trèves les inondations de la Loire, Catherine de Laval, en religion mère de Lezé et fondatrice de la Fidélité, remontait en bateau ce fleuve pour asseoir son prieuré à Saumur.

Elle venait d'acquiescer, après le décès de ses père et mère, une maison et dépendances, sises dans une rue « dite de la montée du Château, à droite de cette rue » (pensionnat de la Retraite).

De cette circonstance, il résulte qu'en prenant à la lettre les énonciations de M.

Théâtre de Saumur.

Troupe de M. SAINT-GERMAIN. — Administrateur : M. DE LANGLAY.

Mercredi 18 février 1880.

Une seule représentation donnée par les ARTISTES du théâtre du GYMNASSE de Paris.

JONATHAN

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Giffard.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle de Jonathan, qu'il a créé à Paris.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR

Monologue de M. Abraham Dreyfus, joué par M. SAINT-GERMAIN.

On commencera par : **Les Honnêtes Femmes**, comédie en 1 acte, de M. Henri Becque.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Bodin, dans ses *Recherches historiques sur Saumur*, il y aurait eu, simultanément, dans cette ville deux couvents distincts de la *Fidélité*, l'un à la montée du Château, l'autre dans le faubourg des Bilanges.

On commettrait une erreur en interprétant ainsi ces énonciations; il n'a jamais existé qu'un seul couvent de ce nom; mais le premier local, qui lui était affecté à la montée du Château, ne se prêtant pas à une organisation convenable, il fut transféré, plus tard, dans le quartier Saint-Nicolas, par Madeleine Gautron, qui succéda à Catherine de Laval, en qualité de prieure.

Malgré tous les soins apportés à la direction de cette maison, elle n'eut jamais qu'une existence précaire, comme l'ont constaté, dans leurs rapports à Louis XIV, les deux intendants de la généralité de Tours, MM. Colbert de Croissy et Hue de Miroménil.

Cette précarité tenait à l'origine du prieuré de la *Fidélité*.

Il procédait d'un sentiment de famille, non d'une idée d'association religieuse; nous allons expliquer ces données intéressantes, que notre historien n'a qu'effleurées: elles méritent de l'être, parce qu'elles se rattachent aux souvenirs de la maison de Laval.

Cette maison est demeurée chère, par ses bienfaits, à la mémoire des populations des Rosiers, de Saint-Clément-des-Levées, de Saint-Martin-de-la-Place, etc., voire même à la cité saumuroise, par l'alliance de René d'Anjou avec la comtesse Jeanne. M^{lle} Catherine de Laval ne fut pas, à proprement parler, la fondatrice du prieuré de la *Fidélité* de Trèves; elle ne fut que le sujet de cette fondation.

Pour satisfaire à une vocation religieuse, invincible chez elle, ses père et mère, M^{rs} Pierre de Laval, baron de Lezé et marquis de Trèves, et dame Isabelle de Rochechouart de Mortemart, obtinrent du roi Louis XIII des lettres-patentes aux fins de fonder dans leur domaine de Trèves-sur-Loire, à trois lieues au-dessous de Saumur, un prieuré conventuel.

Par le contrat de fondation, approuvé par M^r Fouquet de la Varennes, évêque d'Angers, M. et M^{me} de Laval réservaient « pour eux et les aînés de leur famille le droit de présentation et de patronage au dit prieuré. »

Leur fille Catherine était déjà novice à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers; d'accord avec M^{me} l'abbesse, Flandrine de Nassau, ses vœux devaient être retardés jusqu'à l'obtention des lettres-patentes.

Ces formalités préliminaires ayant été accomplies, M^{lle} de Laval prononça ses vœux à Sainte-Croix et se rendit à Trèves, accompagnée de trois religieuses. Le 4^{er} janvier 1619, en présence d'un grand nombre de personnes de qualité, elle prit possession de son prieuré domanial, et le baptisa du nom de la *Fidélité*, afin d'affirmer à Dieu sa vocation.

M. et M^{me} de Laval moururent entre 1619 et 1626; c'est alors que, n'étant plus retenue par le voisinage de ses père et mère, que ne pouvant supporter les ennuis fréquents occasionnés par les inondations de la Loire, la prieure quitta Trèves pour s'installer à la montée du Château.

Une fois éloignée des souvenirs de sa famille, la prieure, mère de Lezé, revint aux sentiments de sa première jeunesse; elle résolut de retourner à Sainte-Croix.

La direction d'une communauté à Saumur, les embarras de son approvisionnement, la décidèrent, dès 1627, à quitter cet établissement.

Elle permuta, d'abord, avec la prieure de Notre-Dame de Boisselan, Marie Douault, près Châteaudun; finalement, elle revint à l'abbaye de Sainte-Croix, où elle mourut en 1673.

Son départ de Saumur avait créé quelques difficultés pour son remplacement en qualité de prieure, son frère Hilaire de Laval prétendant, par l'acte de fondation, au droit de présenter un titulaire.

A la demande de M^r d'Angers, il renonça à son droit; et l'élection appela, en 1634, Madeleine Gautron, comme prieure de la *Fidélité* de Saumur.

Cette religieuse, dont l'esprit et la valeur égalaient la piété, luttait contre toutes les difficultés qui surgirent de la peste de Saumur, de la guerre de la Fronde, de l'intrusion chez les novices des doctrines calvinistes, jointes à celles que lui créaient, chaque jour, les ressources modiques de son établissement.

De plus, les mauvaises dispositions des

bâtimens de la montée du Château n'offraient aucune sécurité pour les personnes et les biens du monastère; ils étaient à la merci des gens du voisinage.

L'auteur contemporain de la vie de Madeleine Gautron décrivait ainsi, en 1689, les inconvénients de cette habitation religieuse:

« Le bâtiment du monastère étant situé sur la pente de la montagne, le jardin d'un voisin se trouvait un peu plus bas; il y avait dans ce jardin un gros meurier, dont les racines pénétraient jusque dans les fondations du bâtiment, et les branches montant au-dessus des fenêtres des cellules, pouvaient servir aux gens du dehors pour y monter, si l'on ne se fût pas tenu sur ses gardes... »

Cet état de choses déterminait la prieure à transférer le monastère dans le faubourg des Bilanges; dans ce but, elle acheta, en 1644, les maisons et terrains environnant la rue qui porte le nom de la *Fidélité*, en souvenir de l'œuvre de Madeleine Gautron.

En consignait, ici, ces détails que nous avons recueillis autrefois, nous pensons combler une lacune dans les *Recherches historiques sur Saumur*, et satisfaire, en même temps, la curiosité de ceux qui s'intéressent encore au passé de cette noble et vieille ville.

PAUL RATOUIS.

Toute la nuit dernière, une véritable tempête, accompagnée de pluie, a régné sur notre région. Cette perturbation était annoncée dès hier par le baromètre, qui était descendu à 740^{mm}.

Le thermomètre se tient toujours de 10 à 14 degrés au-dessus de zéro.

Aujourd'hui lundi, à midi, la Loire marque 1^m 60 à l'étiage du pont Cessari.

Une crue s'est manifestée samedi sur la Loire, au-dessus d'Orléans.

D'après une dépêche, on présume que la crue atteindra, à Tours, 2^m 00 le 16 (aujourd'hui) vers 5 heures du soir; à Langeais, 2^m 30 vers 4 heures du soir.

Aucune crue n'est annoncée, quant à présent, sur le Cher.

Théâtre de Saumur. — La représentation des artistes du Gymnase (troupe de M. Saint-Germain) aura lieu après-demain mercredi 18 février.

M. Brousse, secrétaire général de la Haute-Loire, est nommé secrétaire général de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Roussin, démissionnaire.

M. Gellerat, ancien inspecteur primaire, vient d'être nommé secrétaire particulier de M. le préfet de Maine-et-Loire.

M. l'abbé Gouin, de la Congrégation de Saint-Sulpice, est mort, le 8 février, à la solitude d'Issy. Originaire de Doué-la-Fontaine, M. Gouin est le premier professeur de rhétorique qu'ait eu le collège de Combrée en 1823. En 1825, il devint censeur au collège royal pendant que M^r Régnier y remplissait les fonctions de proviseur. Entré à Saint-Sulpice en 1828, il fut bientôt attaché au séminaire d'Angers où il professait le dogme.

Nous avons reçu la lettre que voici:

« Saumur, 16 février 1880.

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*.

« Monsieur,

« Dans l'arrondissement de Saumur, on fait mille conjectures à propos de la démission que, suivant votre journal, aurait donnée M. Roussin de ses fonctions de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire. Chacun explique à sa façon une détermination aussi étonnante de la part d'un républicain *di primo cartello*. Si vous pouvez donner sous ce rapport des renseignements certains dans l'*Echo Saumurois*, vous feriez, assurément, plaisir à un grand nombre de vos lecteurs.

« Agréer, etc.

« UN DE VOS ABONNÉS. »

Faute d'informations suffisantes, nous ne pouvons, quant à présent, donner satisfaction à notre honorable abonné. Comme lui, nous sommes très-surpris de la résolution de M. Roussin, et nous attendons avec impatience que les journaux d'Angers nous aient mis à même de renseigner sûrement à cet égard nos lecteurs de l'arrondissement de Saumur.

Du rachat de la Compagnie d'Orléans.

Personne n'a oublié la question des lignes secondaires, la façon dont elle fut posée devant les Chambres françaises, et les lenteurs interminables qui l'accompagnèrent; or, on disait aujourd'hui que la Chambre basse veut faire oublier ces lenteurs d'autrefois par ses vivacités d'aujourd'hui.

L'expérience de rachat et de l'exploitation directe des lignes secondaires n'a pas été concluante, loin de là. Cette exploitation est laborieuse et onéreuse à l'Etat; un certain nombre de lignes ne sont pas viables, d'autres se heurtent, notamment dans nos régions de l'Ouest, à la concurrence et au trafic savamment aménagé de la Compagnie d'Orléans.

Mais cette situation intempestive n'arrête pas un certain nombre de nos honorables, à la tête desquels se trouve M. Wilson; ces messieurs entendent aller jusqu'au bout, et ce jusqu'au bout, ce n'est ni plus ni moins que le rachat total de la Compagnie d'Orléans, qui passerait sous le régime de l'exploitation directe de l'Etat.

Nous avons déjà signalé ces tendances à l'époque où elles étaient seulement des idées embryonnaires; mais aujourd'hui elles ont revêtu un corps avec les propositions qui se sont fait jour au sein de la grande commission parlementaire, constituée en vue d'étudier le régime général des chemins de fer. Le nouveau ministre des travaux publics, M. Varroy, s'est rendu au courant de la semaine devant cette commission pour lui transmettre les vues du gouvernement, qui ne sont autres que celles de M. de Freycinet, et qui consisteraient dans un rachat partiel du réseau, dans celui de la partie qui est située à l'ouest de la ligne de Paris à Bordeaux, et à laquelle on donnerait Paris comme point terminus avec une gare tête de ligne à l'intérieur de la capitale.

Dans le temps, ce projet de morcellement était jugé monstrueux; aujourd'hui, si on en juge par les dispositions de la majorité de la commission, par l'opinion de M. Wilson, par celle de M. Allain-Targé, il serait presque insuffisant; et on demande au ministre le rachat total.

Que feront le gouvernement? — le Sénat? — et enfin la Chambre elle-même?

Nous ne savons rien encore, et nous nous proposons d'étudier beaucoup plus à fond cette grave question d'intérêt public; mais, dès à présent, il nous semble que le mouvement est bien précipité, et qu'avant d'entrer dans cette voie, les Chambres feront sagement de se poser les questions suivantes:

- 1° L'exploitation directe de l'Etat est-elle plus active, plus intelligente, mieux entendue?
- 2° Est-elle plus économique?
- 3° Est-elle plus productive de mouvement, de trafic général, sert-elle mieux l'intérêt public?
- 4° N'est-ce pas un danger, dans un pays centralisé à l'excès, de créer encore une force politique administrative de plus au profit de l'Etat?
- 5° N'est-ce pas le contribuable qui paiera d'un côté les économies réalisées d'un autre, et, en tout état, les erreurs commises?
- 6° Ne serait-il pas plus logique d'améliorer la situation actuelle par une simple révision et au besoin un abaissement des tarifs?

De toutes façons, ce n'est pas à la légère que l'on peut toucher à ces grandes machines symétriquement organisées et savamment administrées qui se nomment les grandes Compagnies. (*Mouvement financier.*)

LOUDUN.

Un incendie s'est déclaré, la semaine dernière, chez M. Kalb, négociant en liquides. Aussitôt l'alarme donnée, les autorités et une partie de la population se rendaient sur le lieu du sinistre. Des chaînes furent organisées et trois pompes fonctionnaient aussitôt; mais tous les efforts ne devaient aboutir qu'à empêcher les flammes de se communiquer à un magasin voisin qui contenait plusieurs tonnes d'alcool. Par malheur, les flammes passèrent par un trou pratiqué dans un mur mitoyen d'un grenier à fourrages appartenant au sieur Sainton, aubergiste; ce grenier contenait du foin, des harnais, divers ustensiles, etc. Il n'est resté que les murs.

On ignore la cause de cet incendie.

Cette nuit, dit le *Mémorial de la Loire* de vendredi, une pluie torrentielle a fait croître la Loire de plus de deux mètres 1/2. Ce volume d'eau considérable a amené, plus tôt qu'on ne le pensait, la débâcle de la Loire, si l'on peut, toutefois, appeler débâcle le singulier mouvement qui s'est opéré dans les banquettes formées à la surface du fleuve. De 11 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, les eaux affluant du cours supérieur de la Loire ont brisé la glace et, en se frayant un passage, l'ont rejetée et accumulée par blocs énormes sur la rive droite et sur la rive gauche.

A Saint-Just, les culées de l'ancien pont ont été ensevelies sous cet amoncellement de glaçons. Les nouvelles parvenues dans la soirée, d'Andrézieux et de Montroud, n'accusaient aucun accident grave.

Dans les villages qui bordent la Loire, des postes de nuit avaient été organisés pour veiller à la sûreté des habitations trop rapprochées du cours du fleuve, et qui pouvaient être exposées à quelque danger. Sur certains points, les amas de glaces rejetées par la Loire présentent un aspect des plus pittoresques.

Les dépêches ont informé que la débâcle à Digoin s'est faite dans des conditions normales et qu'elle n'a pas occasionné de dégâts.

La débâcle de la Saône a commencé la semaine dernière. Cette rivière charriait d'énormes glaçons qui suivaient le cours de l'eau sans s'arrêter nulle part. On espérait qu'il n'y aurait pas d'accidents à déplorer.

Le pont des Dombes et celui de Saint-Laurent étaient encombrés de glaçons énormes que la Saône charriait. Des débâcles successives étaient attendues, mais elles ne causaient pas de craintes sérieuses aux riverains.

TIR AUX PIGEONS INTERNATIONAL D'ENGHJEN-LES-BAINS.

On lit dans le *Figaro*:

« Les tirs aux pigeons continuent à être toujours très-suivis à Monaco. Ce genre de sport est, du reste, le *great attraction* du moment. Nous apprenons, en effet, qu'il vient de se fonder à Enghien-les-Bains, à vingt minutes de Paris, un tir aux pigeons international dont l'inauguration est définitivement fixée au *mardi 23 mars 1880*. L'administration, désirent que le tir d'Enghien soit de suite au niveau de ses sœurs aînées, Monte-Carlo, Cannes, Hyères et Marseille, offre à messieurs les tireurs, pour le jour de l'ouverture, quinze mille francs de prix et un objet d'art. Le champ de tir est situé sur le bord du lac d'Enghien et installé dans une propriété de près de trois hectares, l'une des plus belles, assurément, de cette ravissante station thermale. Des voitures en poste, appartenant à l'administration, transporteront en 45 minutes messieurs les tireurs, de la place de l'Opéra à Enghien, et vice versa.

» Pour tous renseignements, écrire à l'administration, 46, rue Laffitte, à Paris. »

Faits divers.

Au moment où la question du divorce s'agite en France et en Italie, quelques faits curieux relatifs au mariage.

Voici l'âge exact auquel les hommes les plus illustres ont quitté la vie de garçon:

- Shakespeare, à 48 ans; — Franklin, 24; — Mozart, 25; — Dante, Képler, Burke, Walter Scott, 26; — Tycho-Brahé, lord Byron, Washington, Bonaparte, 27; — Sterne, 28; — Linné et Nelson, 29; — Hogarth et Peel, 32; — Davy, 33; — Arisztote, 36; — Wellington, 37; — Wilberforce, 38; — Luther, 42; — Addison, 44; — Young, 47; — Swift, 49; — Buffon, 55; — enfin le vieux Thomas Parr à 120 ans! Et ne croyez pas qu'il soit mort le lendemain: il vécut encore pendant 32 années!

Chez une marchande de tabac:

Un monsieur achète un cigare, et demande une boîte d'allumettes.

— Voilà, monsieur, dit la marchande.

Quelle sorte de cigare monsieur a-t-il pris?

— Un londrés.

— Alors monsieur ferait bien de prendre

une seconde boîte d'allumettes pour être sûr

de le fumer jusqu'au bout.

